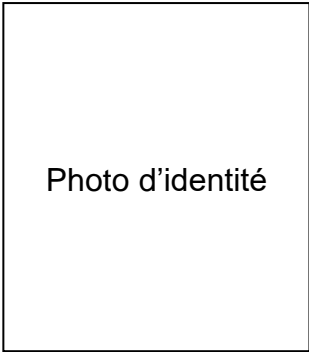




SPORTING CLUB de LIMOURS GYMNASTIQUE
 Hôtel de ville Place du Général De Gaulle 91470 LIMOURS
 Tél : 06 08 97 39 62
 Mail : sclgym91@orange.fr
 Site : www.sclgym91.fr
 Association loi 1901 n° 31403 J. O. du 22 . 05 . 1974

**BULLETIN d'INSCRIPTION
 SAISON 2019-2020**



Nouvel adhérent **Renouvellement**

UN DOSSIER COMPLET comprend :

- le bulletin d'inscription clairement rempli et signé.
- POUR UNE BONNE LECTURE EN LETTRES MAJUSCULES SVP. CES RENSEIGNEMENTS SONT TOUS OBLIGATOIRES**
- pour toute NOUVELLE inscription 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la Fitness, de la Babygym, de la ZumbaKids ou de la Gymnastique artistique en loisirs OU/ET en compétition.
- pour un RENOUELEMENT un questionnaire de santé et une attestation
- le règlement = cotisation + licence (chèque(s) libellé(s) à l'ordre du S.C.L., daté(s) du jour de l'inscription).

BESOIN D'UNE FACTURE SCL 2019-2020 OUI NON

NOM : **Prénom** :

Date de naissance :/...../..... **Nationalité** :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

Portable de l'adhérent(e) :

Portables Parent 1 : **Parent 2** :

E-mail :

ATTENTION → La COM du SCL se fait essentiellement par SMS ET Mail

Section : **ZUMBAKIDS** filles & garçons, à partir de 7 ans

ZumbaKids Lundi 17h30-18h30

Autorisation :

- j'autorise je n'autorise pas l'adhérent à participer à des manifestations sportives (compétitions, Méli-Mélo...)
- j'autorise je n'autorise pas que l'adhérent soit photographié, filmé, dans le cadre des activités du S.C.L., pour une exposition ou une diffusion sur le site internet de l'association www.sclgym91.fr

Je soussigné(e) **déclare avoir pris connaissance, et accepte le règlement intérieur du S.C.L. ci-joint.**

Lu et approuvé, le/...../..... **Signature** :

Cotisation Annuelle Limours Ou Extérieurs	Quotient Familial Limours <u>avant le 25 octobre</u> à calculer sur la cotisation et non sur le total à régler	Coup de Pouce Briis-sous- Forges	Remise Club -10% sur la 3 ^{ème} inscription de la famille (cotisation la plus basse)	Licence FFG	TOTAL à régler Cotisation + Licence	Banque et N° de chèque(s)
.....€	N° carte -.....% = -.....€	-.....€	-.....€	40,00€€



SPORTING CLUB de LIMOURS GYMNASTIQUE
Hôtel de ville Place du Général De Gaulle 91470 LIMOURS
Tél : 06 08 97 39 62
Mail : sclgym91@orange.fr
Site : www.sclgym91.fr
Association loi 1901 n° 31403 J. O. du 22 . 05 . 1974

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2019-2020



Le Sporting Club de Limours Gymnastique fonctionne selon le rythme d'une année scolaire. Il se réserve le droit de modifier l'horaire des cours pour lesquels il n'y a pas assez d'inscrits (8 minimum).

Il n'a aucune obligation de remplacer les cours annulés par les entraîneurs quelle qu'en soit la raison.

Un panneau d'affichage est à votre disposition en salle de gymnastique. Vous y trouverez les renseignements indispensables pour les entraînements ou compétitions des gymnastes. Vous êtes priés d'en prendre connaissance régulièrement. Vous pouvez également avoir les mêmes renseignements sur notre site www.sclgym91.fr

LES INSCRIPTIONS

L'admission au Sporting Club de Limours Gymnastique est soumise à :

- ✎ La remise du **dossier complet** à la date indiquée sur le bulletin d'information.
- + La visite médicale préalable pour une nouvelle inscription OU le questionnaire de santé + l'attestation pour un renouvellement.
- + L'acceptation du règlement en le signant.
- + Une présence régulière est demandée et toute absence doit être justifiée.
- + Tout gymnaste inscrit dans un cours compétition est tenu de participer régulièrement aux entraînements.

En cas d'absences injustifiées, le S.C.L. Gymnastique se réserve le droit de le transférer dans un cours sans compétition (de niveau équivalent).

- + L'adhésion annuelle = cotisation + licence et assurance. Elle est non remboursable. Voir conditions de remboursement.

LA TENUE

La tenue du club est exigée pour les compétitions, à savoir :

- Justaucorps du Club pour les filles, short et léotard du Club pour les garçons.
 - Chaussons blancs pour tous les gymnastes, chaussures de sport propres réservées à l'usage intérieur pour la section fitness.
- Tous les vêtements devront être marqués au nom du gymnaste. **Les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires.**

LA DISCIPLINE

Une bonne tenue est demandée. Les adhérents doivent collaborer au bon renom de l'Association.

Chacun doit participer au rangement du matériel et les gymnastes ne doivent pas quitter la salle avant que celui-ci soit fait. Le port de bijoux est interdit pour des raisons de sécurité. Les cheveux longs devront être attachés. Les parents ou la personne responsable des enfants doivent les accompagner jusqu'à la salle de cours et s'assurer de la présence effective du professeur. En cas d'absence de celui-ci, les cours sont annulés et la responsabilité du Club n'est pas engagée.

La responsabilité du Club n'est engagée que pendant l'heure des cours. Tout gymnaste venant ou partant seul des cours, le fait sous l'entière responsabilité de ses parents ou de la personne responsable.

Pendant la durée des cours, la présence des parents n'est pas admise, sauf pour les petits.

En cas d'annulation imprévue d'un cours, le club ne peut s'engager à prévenir chaque adhérent par SMS ou mail. L'avis se fera par voie d'affichage sur la porte d'entrée du gymnase.

Le Club est autorisé à divulguer les coordonnées des adhérents uniquement aux entraîneurs et aux membres du bureau.

Les gymnastes doivent arriver à l'heure précise au cours et ne doivent en aucun cas le quitter avant la fin, sauf en cas d'une demande expresse des parents. La responsabilité du club n'est engagée que lorsque la présence du gymnaste est notée par l'entraîneur à son arrivée au cours.

La présence dans le gymnase d'enfants non inscrits dans le cours est sous la seule et entière responsabilité de leurs parents. Les frères et sœurs des Babies ne sont pas admis sur les parcours ; ils restent spectateurs.

LA SALLE D'AGRES

La zone d'accueil pour les familles étant très restreinte, le passage aux vestiaires avant et après le cours pour vos enfants est donc **OBLIGATOIRE**, et le port de chaussures extérieures est dorénavant interdit au-delà de cette zone dans la salle d'agres. Seuls les parents des Babies pourront évoluer dans la salle en chaussettes ou chaussons. Les poussettes sont interdites - à laisser dans le couloir donnant accès au dojo et à la salle d'agres. Seuls les maxicosis pour les bébés sont tolérés.

L'ASSURANCE ACCIDENTS

La licence-assurance est obligatoire. Elle couvre tout accident survenant au cours des entraînements ou des compétitions. **Les adhérents ne doivent, en aucune façon, utiliser les agrès hors de la présence des entraîneurs.** La notice d'information de l'assurance qui est distribuée comporte un talon à remplir et à retourner obligatoirement au club.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Le montant de l'adhésion n'est en aucun cas remboursable. Le montant de l'inscription moins la licence ne pourra être remboursé, au prorata des cours déjà effectués, que sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de nos activités. En cas de renvoi d'un élève pour faute grave ou s'il décide d'arrêter de lui-même, le montant de l'inscription ne pourra pas être remboursé.

Merci de votre compréhension, le bureau.

Ce règlement est un extrait du règlement complet du club, disponible à l'affichage.

